

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

## DU MARDI 07 JANVIER 2020

Date de convocation : 23/12/2019  
Date d'affichage 23/12/2019  
---

Nombre de conseillers : 11  
Nombre de présents : 11  
Nombre de votants : 11  
Procurations : 0

L'an deux mil vingt le mardi 07 Janvier à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame HÉMON Céline, Maire.

**Étaient présents** : HERMAGNÉ Christophe, MALIN Anne-Sophie, Sylvie GEGU, Eudoxia JOUAULT, Jean-Luc ROCHER, Tiphaine BAHIER, Franck HIVERT, Alain DÉSERT, Anthony ROULLIER, : Irène HUCHEDÉ

**Était absents excusés** : Néant

**Était absent non excusé** : Néant

Formant la majorité des membres en exercice, Monsieur BAHIER Tiphaine a été élu secrétaire de séance.

### **1 : Prêt pour les travaux de restructuration et extension de l'école cantine et garderie**

Le Conseil Municipal décide de retenir le crédit agricole comme emprunteur sur une durée de 10 ans, à taux fixe 0.64%, échéances constantes 10 331.41€.

### **2 : Apave, avenant sécurité SPS**

Le Conseil Municipal charge Madame Le Maire de signer l'avenant de l'entreprise APAVE suite au contrat n°18560307 relatifs à l'extension de l'école, la garderie et la cantine pour un montant de 1 080€ TTC.

### **3 : Centre de loisirs (projet médiévale)**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer le devis avec la troupe "des Compagnons de braëllo" pour un montant de 1 000€ TTC.

### **4 : Convention de mandat pour les travaux de dissimulation des réseaux électrique rue des Sports, rue des Vergers et rue de la Vigne**

**RAPPORTEUR** : HÉMON Céline

**EXPOSE** : Concernant les travaux de génie civil des infrastructures de communication électronique (réseau télécom), depuis la loi 2009-1572 du 17 décembre 2009 dite < loi Pinta >, la propriété des infrastructures de communication construites dans le cadre de la dissimulation de réseau dépend de la nature du réseau existant avant dissimulation.

Vous êtes en Option B, la propriété de l'infrastructure revient automatiquement à Orange. Dans ce cas, la participation communale comprend les coûts de construction de l'infrastructure et inclus la totalité de la TVA. A noter qu'Orange adressera directement à la commune à la commune un devis pour le câblage.

**PROPOSITION** : Madame Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer et signer la convention.

**DÉCISION** : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

### **5 : Devis désenfumage maison de la moisson et la mairie**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal charge Madame Le Maire de signer le devis reçu de l'entreprise SICLI pour la remise en état du système de désenfumage suite à la vérification. Concernant la mairie le montant s'élève à 688.63€ HT et pour la maison de la Moisson le montant s'élève à 770.10€ HT

### **6 : Modification de la Politique Local de l'Habitat 2019-2024**

Vu le Programme Local de l'Habitat de Laval Agglomération (PLH) 2019-2024,

Considérant l'obligation du Code de la construction et de l'habitation d'effectuer la modification d'un PLH dans les deux ans suivant la modification du périmètre d'un établissement public de coopération intercommunale,

Considérant la fusion entre la Communauté d'agglomération de Laval et la Communauté de communes du Pays de Loiron le 1<sup>er</sup> janvier 2019,

Vu le projet de modification du PLH 2019-2024,

Vu l'article L302-4 du CCH stipulant que le projet de modification est transmis pour avis au représentant de l'Etat dans le département ainsi qu'aux personnes morales associées,

Après avis de la commission Habitat – Politique de la Ville – Services de proximité du Pays de Loiron de Laval Agglomération,

#### DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil municipal donne un avis favorable au projet de modification du PLH.

Article 2

Le Maire de BEAULIEU-SUR-LOUDON est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**DÉCISION** : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

### **7 : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) suite au transfert de fiscalité et de compétences.**

Après explications sur la CLECT qui est chargée d'évaluer les conséquences financières des transferts de compétences entre les EPCI et leurs communes membres en vue notamment du calcul des attributions de compensation (AC), s'est réunie les 4 septembre, 13 novembre et 4 décembre 2019 pour évaluer :

- Les modalités de compensation des pertes de DGF des 14 communes du Pays de Loiron.
- Le transfert des excédents des budgets annexes Eau et Assainissement des 14 communes du Pays de Loiron.

Son rapport a été adopté en séance du 04 décembre 2019.

Le président de la CLECT a transmis à chaque commune membre de l'EPCI, par courrier en date du 04 décembre 2019 ledit rapport. Les communes doivent délibérer dans un délai de 3 mois à compter de cette transmission.

Après ces votes, les AC définitives seront adoptés par le Conseil communautaire de Laval Agglomération.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal approuve le rapport 1 de la CLECT.

### **8 : Rapport d'activités de l'année 2018 relatifs au service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de Laval-Agglomération et de la Communauté de Communes du Pays de Loiron**

Une présentation en conseil municipal est prévue au titre du Code général des collectivités territoriales. Le rapport a pour vocation de faire comprendre aux usagers la situation, le fonctionnement et les variations de coûts dans la gestion de leurs déchets.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal approuve les rapports d'activités sur l'année 2018

### **9 : Devis FORGET CACES agent technique**

Les membres du conseil municipal autorisent Madame Le Maire à signer le devis reçu par l'entreprise FORGET Formation afin de renouveler les CACES de l'agent technique pour un montant de 810€ TTC.

### **10 : Compte rendu diverses réunions**

Rapport d'activité 2018 TEM (Territoire d'Énergie Mayenne)

### **11 : Divers**

AG familles rurales Beaulieu-Montjean le 30/01 à 20h

Prochaine réunion le mardi 25 Février 2020.